

il faudra lui tracer des lois propres et spéciales, conforme à sa nature même et en rapport avec les temps présents. La base de ces lois sera le plan d'études, *Ratio utudiorum*, en usage dans votre Ordre, auquel on pourra ajouter d'autres clauses tirées et des statuts de l'ancien Collège de St Thomas, et d'autres sources autorisées. Nous nous confions, cher fils, le soin de régler cette affaire, et vous ferez votre possible pour la mener promptement à bonne fin, après avoir entendu non seulement vos conseillers ordinaires, mais aussi d'autres personnages que vous jugerez recommandables pour leur doctrine et leur expérience. A nous toutefois appartiendra de ratifier et de sanctionner ce que vous aurez décidé.

" Il ne s'agit plus de différer l'exécution du vœu émis par vos Définiteurs, vœu en vertu duquel le nouveau Collège doit briller non seulement par la bonne ordonnance des études, mais encore par la pratique de l'observance religieuse, de façon que et les maîtres et les élèves qui retournent ensuite dans leurs Provinces respectives, donnent, parmi leurs frères, non seulement la preuve d'une profonde culture scientifique, mais puissent leur servir d'exemple pour le progrès de la profession religieuse.

" En ce qui concerne les austérités religieuses, Nous vous confions le soin d'y apporter suivant votre prudence, les adoucissements qui, tout bien considéré, vous sembleront utiles pour atteindre plus parfaitement le but visé.

Et afin d'assurer l'entreprise et le succès de cette grande œuvre, Nous implorons sur vous les secours de la grâce : et comme gage de ces biens célestes et en signe de Notre paternelle bienveillance, à vous, cher fils, et à tous ceux qui vous y aideront de quelque manière que ce soit, nous accordons très-affectueusement la Bénédiction apostolique.

" Donné à Rome, près S. Pierre, le 8 de novembre 1908, la sixième année de Notre Pontificat.

PIE P. P. X.

* * *

Quant au but du Collège Angélique, il va nous être révélé par le *Statut* qui le fonde et dont nous indiquons les principaux articles :

I. Le Collège Pontifical International consacré à Dieu, en l'honneur de S. Thomas d'Aquin, sous le nom de " Col-